ARHEKA
VOTRE PARTENAIRE PAIE & RH

Maîtriser les relations avec les représentants du personnel dans les entreprises de moins de 50 salariés

Mise à jour 2025

1 jour
7 heures

Taux d'accomplissement : 100%
Taux satisfaction : 100%

★★★★★

(Base 2024)

Objectifs:

A l'issue de cette formation, les stagiaires seront en mesure:

- d'assurer les réunions du CSE avec la Direction,
- savoir quand il est nécessaire d'informer et de consulter les représentants du personnel,
- écarter les questions hors sujets sans encourir le risque de délit d'entrave,
- répondre aux questions inhérentes au mandat et au statut protecteur des IRP

Public:

Cette formation s'adresse aux Dirigeants, personnel RH, membres titulaires et suppléants du CSE

Prérequis:

Exercer une activité professionnelle en relation avec la gestion du personnel ou la représentation du personnel

Conditions tarifaires, modalités et délais d'accès:

- Pour vous inscrire à cette formation, faites une demande directement via la rubrique Contact disponible sur notre site internet.
- Le tarif de la formation vous sera communiqué après étude de votre besoin au moyen d'un devis personnalisé et sera suivi de la signature d'un contrat ou d'une convention de formation.
- Le délai d'accès moyen à la formation est de 15 jours pouvant varier selon le mode de financement et la disponibilité des intervenants.

Formatrice :

Mme **Christel PONTIE** s'appuie sur une expérience de plus de 20 ans en tant que juriste et conseiller RH en cabinet d'expertise comptable et dans une filiale RH dédiée.
Dans le cadre de sa mission de conseil, elle a épaulé des dirigeants, des DRH et/ou des manageurs dans le suivi quotidien de la GRH.

Méthodes mobilisées :

La formation peut se tenir en présentiel ou à distance.

- En présentiel : dans les locaux du client ou dans le centre de formation (Albi, Castres, Graulhet)
- A distance : outil de visioconférence (Teams)

Support de formation projeté.
Alternance d'apports théoriques et pratiques.
Présentation des concepts avant mise en pratique puis corrigés collectifs.
Remise de support de cours expliquant les différentes notions traitées lors de la formation.

Suivi et Evaluation :

- Questionnaire d'évaluation sur les objectifs en amont de la formation
- Questionnaire d'évaluation de l'atteinte des objectifs en fin de formation
- Feuilles de présence signée par demi-journée
- Remise d'un Certificat de réalisation ou Attestation de fin de formation

ARHEKA
VOTRE PARTENAIRE PAIE & RH

Maîtriser les relations avec les représentants du personnel dans les entreprises de moins de 50 salariés

Accessibilité aux personnes en situation de handicap
La formation est accessible aux personnes en situation de handicap et sera adaptée dans la mesure du possible. Chaque situation est étudiée au cas par cas afin de mettre en place les dispositions nécessaires.
Nous laissons la possibilité à chaque stagiaire de nous faire part de leur(s) besoin(s)spécifiques avant l'inscription en formation.
Lorsque la formation se déroule en entreprise, l'employeur doit assurer l'accès à une salle adaptée et fournir les équipements nécessaires.

Assistance technique et pedagogique
Lorsque la formation se déroule à distance, le formateur s'assure au moment de la première séance que l'apprenant à la capacité de partager son écran et d'accéder aux ressources partagées. Le cas échéant, il adapte les outils de visio-conférence et de partage de documents.
En cas de difficultés d'ordre technique ou pédagogique, contactez l'organisme de formation (voir rubrique Contact). Celui-ci s'engage à apporter une réponse sous 2 jours ouvrés.

Aléa, difficultés et réclamations
En cas d'aléas, de difficultés ou de réclamations, contactez l'organisme de formation (voir rubrique Contact).

Contact
05.63.43.25.45 www.arheka.fr rubrique Contact

Programme

Accueil des participants, recueil de leurs attentes et présentation du programme de formation
Positionnement des participants sur le sujet : questions, niveau de connaissance, leurs représentations

Maîtriser le rôle et les missions du CSE (moins de 50 salariés) :
- Connaître les attributions du CSE
- Répertorier les moyens, droits et devoirs des IRP

Cerner le fonctionnement du CSE :
- Connaître la composition du CSE
- Connaître Les réunions et périodicité

Respecter le statut protecteur des IRP :
- Connaître le fonctionnement des procédures disciplinaires et des licenciements
- Modifier le contrat de travail des salariés protégés

Connaître la règlementation et les obligations autour des IRP :
- Disposer du droit d'alerte et de retrait : procédure de danger grave et imminent
- Eviter délit d'entrave
- Identifier le rôle de l'inspection et de la Médecine du travail

Apports théoriques et pratiques reposant sur un éventuel cas concret proposé par les stagiaires.